

Réunion

Comité Syndical

Samedi 30 novembre 2024

Espace 70 - VESOUL



Quorum : 300

Membres du Comité : 598

Membres présents : 40

Présences lors des dernières réunions :

26 novembre 2024 : 154

5 juin 2024 : 53

29 mai 2024 : 150

27 mars 2024 : 49


20 mars 2024 : 202

Présentation des modalités de tenue de la séance

Règlement intérieur

- Les votes s'effectuent à main levée
- Tout délégué voulant la parole doit la demander au Président

*Pour les besoins du compte rendu enregistré, il est demandé aux personnes prenant la parole de préciser leur **nom**, **prénom** et leur **commune***



Observations sur le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2024

Désignation d'un secrétaire de séance

Agenda

Mercredi 15 janvier 2025 à 17h00 : Commission travaux (Jury AAP dissimulation)

Mercredi 15 janvier 2025 à 18h00 : Bureau syndical

Vendredi 28 mars 2025 - Vesoul : 2ème Salon des Maires et des Élus de la Haute-Saône

Samedi 27 septembre 2025 : Anniversaire des 30 ans du SIED 70

Contrôle de concession Enedis - EDF

Le contrôle de concession effectué auprès de Enedis - Edf a porté sur l'**exercice 2022**.

Il a été réalisé avec l'appui du **cabinet NALDEO Stratégies publiques** sur la base des données fournies par les concessionnaires et le contrôle effectué sur site le 7 décembre 2023.

Les conclusions de ce rapport ont été présentées à la commission « concession » le 21 février 2024.

Le projet de rapport de contrôle a été adressé aux concessionnaires le 3 juin 2024 afin de leur permettre d'exercer un droit de réponse.

Contrôle de concession Enedis - EDF

Enedis a signifié le 30 juillet 2024 **ne pas faire de commentaires sur l'ensemble des données compilées et présentées dans le rapport**, nous ayant préalablement adressé les données issues de leurs Systèmes d'information dans le cadre de ce contrôle.

Dans la note de synthèse, **7 recommandations** sont formulées, et ont suscité des réponses d'Enedis.

Contrôle de concession Enedis - EDF

Évolution des droits du concédant

- Les droits du concédant estimés par Enedis sont en augmentation à 142,8 M€ à fin 2022.
- Rappel des résultats des précédents contrôles – pratique nationale d'Enedis : ***les amortissements du financement du concédant ne sont pas dotés par Enedis pour les postes et réseaux BT en communes rurales malgré la rédaction de l'article 11B du nouveau contrat de concession.***
- Le stock de provisions pour renouvellement est de 36,3M€ à fin 2022. Les dotations sont arrêtées conformément aux stipulations du nouveau contrat.
—> Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte des observations de ce contrôle et de rejeter les conclusions du CRAC (Compte Rendu Annuel d'Activités de Concession) 2022 d'Enedis sur la partie patrimoniale.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Production Photovoltaïque au sol - Chaux-la-Lotière

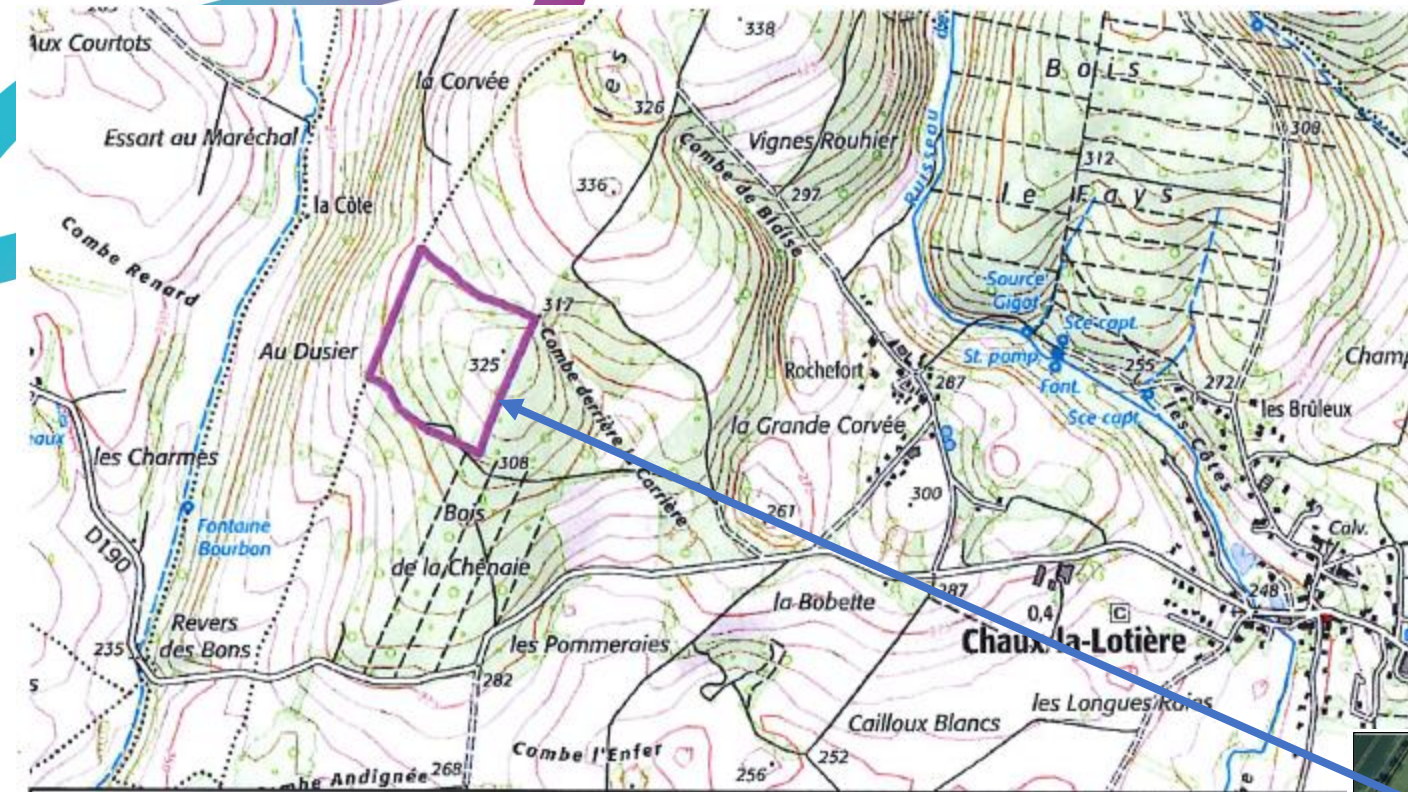
Ce projet consiste dans le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance indicative de **3 à 6 MWc** (Mégawatts crêtes), sur le territoire de la Commune de **Chaux-la-Lotière**.

La Commune a ouvert les possibilités de participation à la commune voisine de **Boult** et à la **communauté de communes du Pays Riolais**.

La Commune a accepté de rencontrer plusieurs développeurs et a choisi de confier la réalisation du projet à la **SEML Côte-d'Or Énergies et au SIED 70**.

Le 27 mars 2024, le comité Syndical avait approuvé la convention de partenariat et d'exclusivité organisant et stipulant les actions restant à mener jusqu'à la mise en place effective de la Société de projet à créer pour les besoins et le portage dudit projet.

Production Photovoltaïque au sol - Chaux-la-Lotière



Production Photovoltaïque au sol - Chaux-la-Lotière

La société de projet « **le Grand Plain de Soleil** » (ci-après dénommée la « Société Projet ») sera créée avant de déposer le permis de construire afin de le déposer en son nom. Il est prévu de **déposer le permis de construire en 2025**, la Société Projet sera créée en amont, sous forme de **Société par Actions Simplifiée (SAS)**.

Au terme de sa création, l'actionnariat de la Société Projet (SAS) au capital de 1000 €, sera le suivant :

- 55 % SEML Côte-d'Or Énergies
- **25 % SIED 70**
- 10 % Commune de Chaux-la-Lotière
- 5 % Commune de Boulton
- 5 % CC du Pays Riolois

Le siège social de la Société Projet est situé à **Dijon** (21000), 9A Rue René Char.

Production Photovoltaïque au sol - Chaux-la-Lotière

Lorsque les autorisations nécessaires à la construction du projet seront obtenues, **la phase d'investissement sera amorcée (2027)**.

A ce stade, les fonds propres à apporter par les Associés au moment de l'investissement sont estimés à environ **780 000 €** ; le reste du besoin d'investissement global, estimé à **3 120 000 €, sera couvert par un emprunt bancaire**.

En phase d'investissement, la composition de la Société pourra être revue afin d'intégrer **une structure citoyenne**.

Production Photovoltaïque au sol - Chaux-la-Lotière

Actionnaires	Nombre d'actions (unité)	Prix unitaire (€)	Montant (€)	Détention capital (%)
SEML Côte-d'Or Energies	550	1	550	55 %
SIED 70	250	1	250	25 %
Commune de Chaux-la-Lotière	100	1	100	10 %
Commune de Boulton	50	1	50	5 %
Communauté de Communes du Pays Riolois	50	1	50	5 %
TOTAL	1000	1	1 000	100 %

Production Photovoltaïque au sol - Chaux-la-Lotière

→ Le SIED 70, en tant qu'actionnaire public, doit donner son accord pour **l'entrée au capital de la SEML Côte-d'Or Énergies dans des SAS projets**, en vertu de l'article L1524-5 du CGCT qui dispose « que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

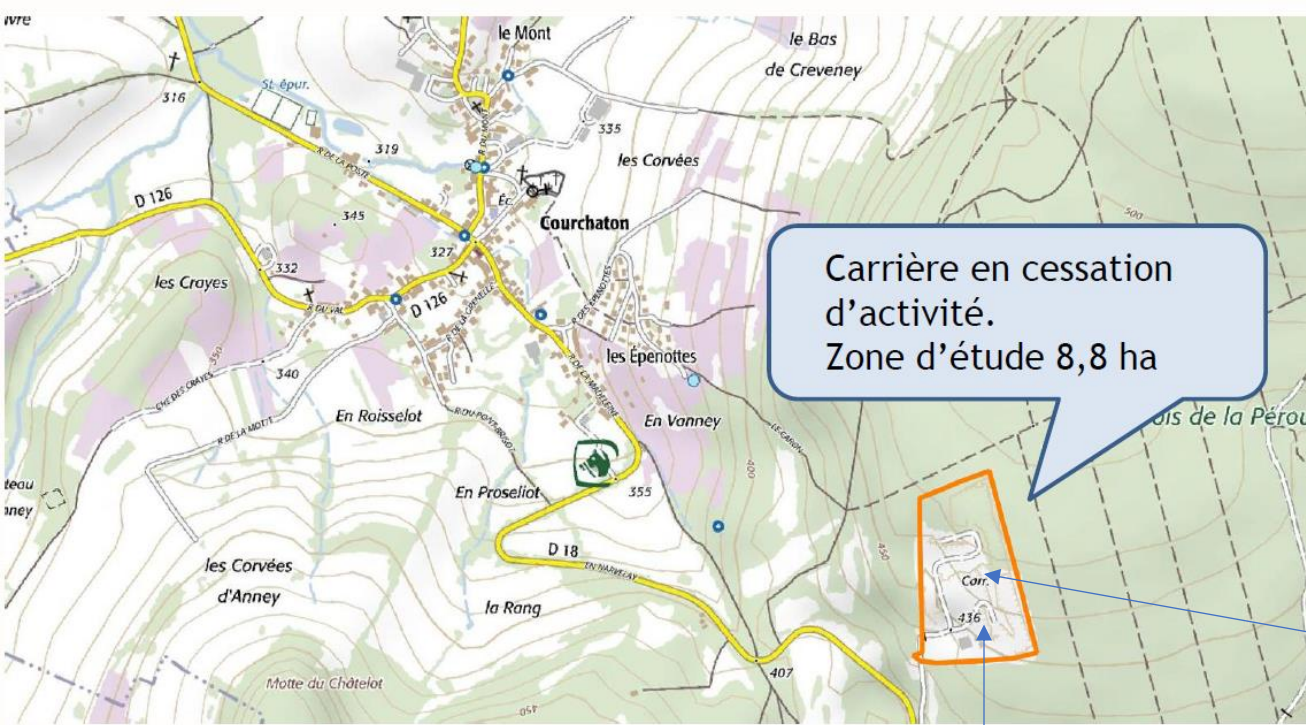
Production Photovoltaïque au sol - Chaux-la-Lotière

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L 2253-1 alinéa 2, précise que les communes et leurs groupements **peuvent participer** au capital d'une société commerciale « dont l'objet social est la **production d'énergies renouvelables** par des installations situées sur leur territoire ou, pour une commune, sur le territoire d'une commune limitrophe, ou, pour un groupement, sur le territoire d'un groupement limitrophe ».

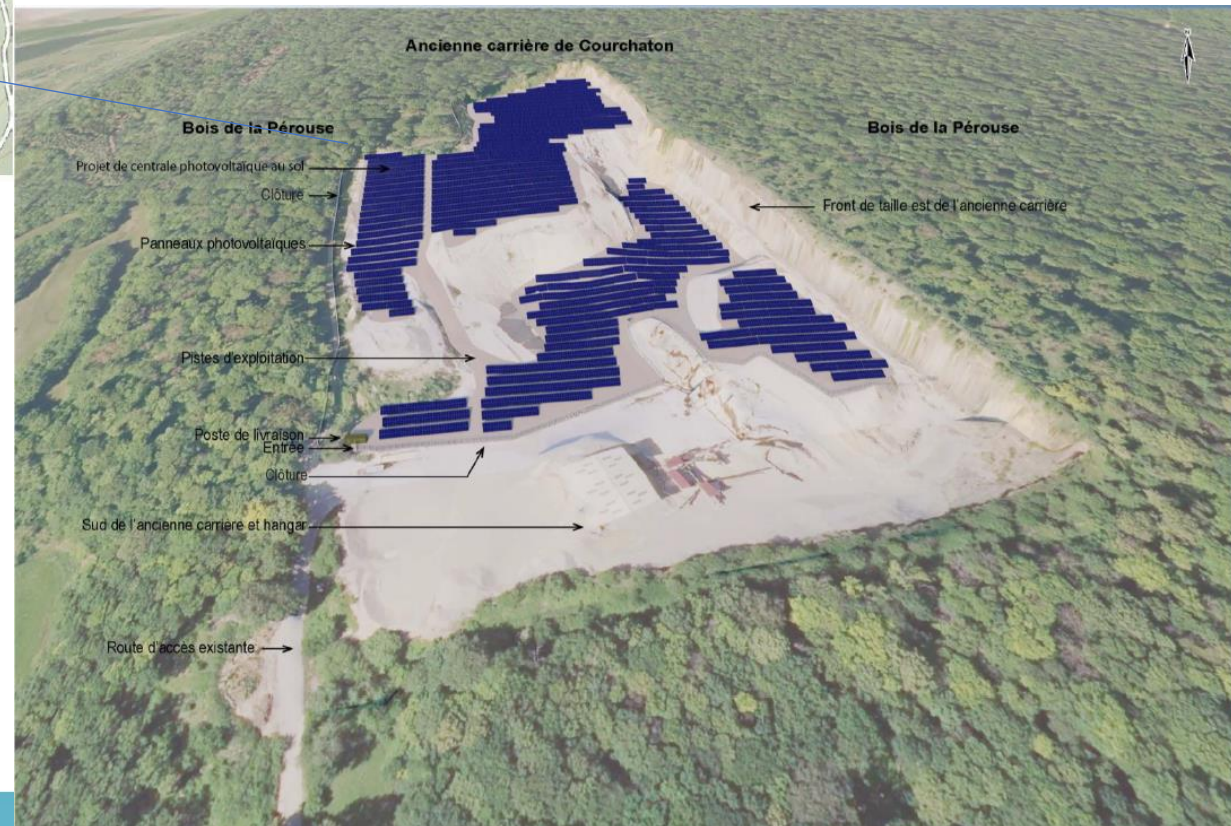
—> Il est proposé d'**autoriser le SIED 70 à entrer au capital de la société « Le Grand Plain de Soleil »** sous forme de SAS au capital de 1 000€ et de valider les statuts, pacte d'associés et le contrat de développement.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



PV au sol - Courchaton - Parc des Roches Bleues



PV au sol - Courchaton - Parc des Roches Bleues

Sont aujourd'hui associés de la Société Parc des Roches Bleues (SAS) : **la SEML Côte-d'Or Énergies (35 %), le SIED 70 (30 %), la SICAE-Est (20 %) et la Commune de Courchaton (15 %).**

Depuis les débuts de ce projet, les partenaires ont souhaité proposer aux habitants de Courchaton d'investir également à leurs côtés. Il est donc question aujourd'hui de faire entrer la **Société Énergie Partagée Investissement** au capital de la SAS Parc des Roches Bleues afin de mettre en place l'investissement citoyen.

PV au sol - Courchaton - Parc des Roches Bleues

Pour mémoire, le Projet de Courchaton (Parc des roches Bleues) est, situé au Sud-Est de la commune, sur une ancienne carrière de **8,8 ha**. Il porte sur une puissance estimative de **4 MWc déployée sur 5 Ha produisant 4 800 MWh/an**. Le début du chantier est prévu pour septembre 2024, avec une mise en service de l'installation **au printemps 2025**.

Le permis de construire a été accordé, un tarif de vente d'électricité obligé pour **une durée de 20 ans a été obtenu en septembre 2023**, la possibilité de raccordement sur des câbles existants a été confirmée.

A ce stade, le coût d'investissement prévisionnel pour la construction de la centrale photovoltaïque est estimé à **3 500 000 € HT**. La majeure partie de cet investissement sera financée par dette bancaire.

PV au sol - Courchaton - Parc des Roches Bleues

La société « Le Parc des Roches Bleues » envisage de contracter un emprunt d'un montant de **3 millions d'euros** auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté.

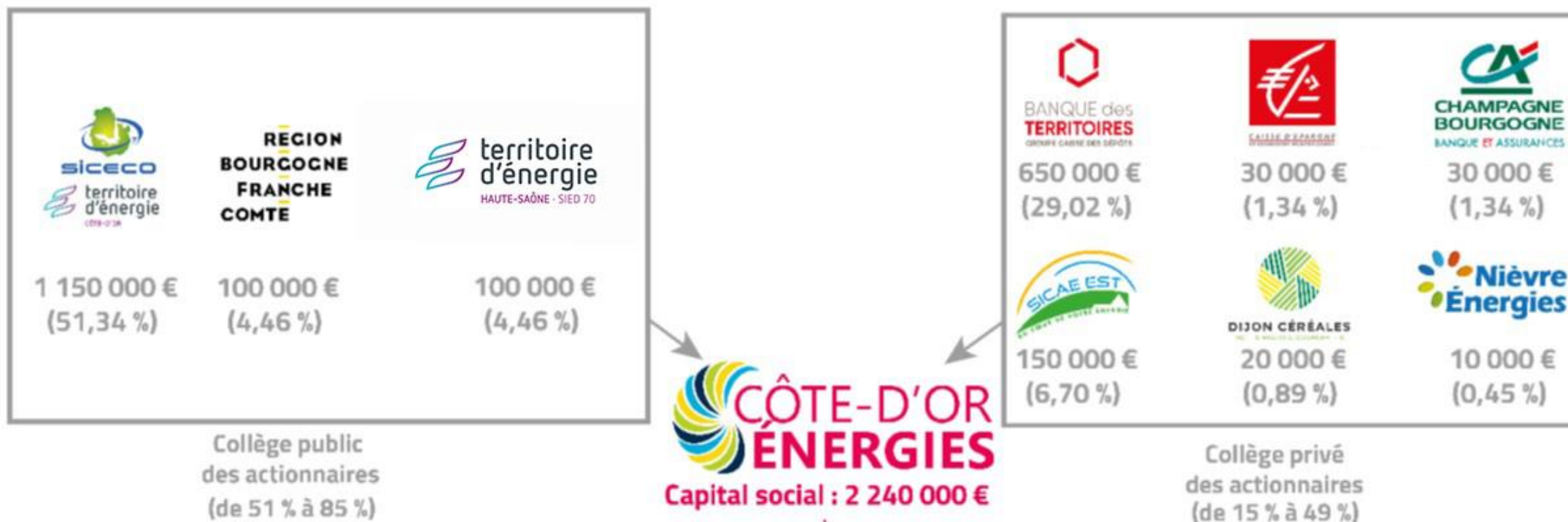
Au titre des suretés, il est demandé par l'établissement bancaire prêteur le **nantissement des actions et des droits de vote de l'Emprunteur**.

—> Il est proposé au Comité syndical de décider d'autoriser le **nantissement des deux-cent-soixante-dix (270) actions détenues par le SIED 70** dans la société Parc des Roches Bleues (compte d'actionnaire n°3 – actions 551 à 820) en vue de garantir l'emprunt souscrit.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEML Côte-d'Or Energies – rapport du mandataire 2023



SEML Côte-d'Or Énergies – rapport du mandataire 2023

→ Filière « ÉOLIEN » :

- 4 projets éoliens en cours de développement à des stades divers (dont le projet **CE Sainte Appoline** « entre Saône et Salon » en **Haute-Saône** pour lequel la SEML Côte-d'Or Énergies est **en attente de données financières complémentaires** de la part du développeur Total Quadran afin de pouvoir poursuivre son **analyse juridique, financière et technique de l'opportunité d'acheter du parc** en partenariat avec le SIED 70, Jurascic et 4 communes.

De plus, les discussions sont en attentes des avancées du **recours juridique**.

SEML Côte-d'Or Énergies – rapport du mandataire 2023

→ Filière « PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE »:

- **17 centrales en service** soit 1,7 MWc avec un objectif de **21 centrales** et 3 MWC via la filiale BF énergie.
- Etude de la **création d'une 2ème filiale (Côte-d'Or Solaire)** pour construire, en tiers investissement, avec l'objectif de 5 MWC de 2024 à 2028.

SEML Côte-d'Or Énergies – rapport du mandataire 2023

→ Filière « PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL » :

- **2 projets en préparation** de construction dont le Parc des roches bleues à **Courchaton**
- **3 projets en poursuite de développement**
- **2 nouveaux projets lancés** dont le Parc Grand Plain de soleil à **Chaux-la-Lotière**

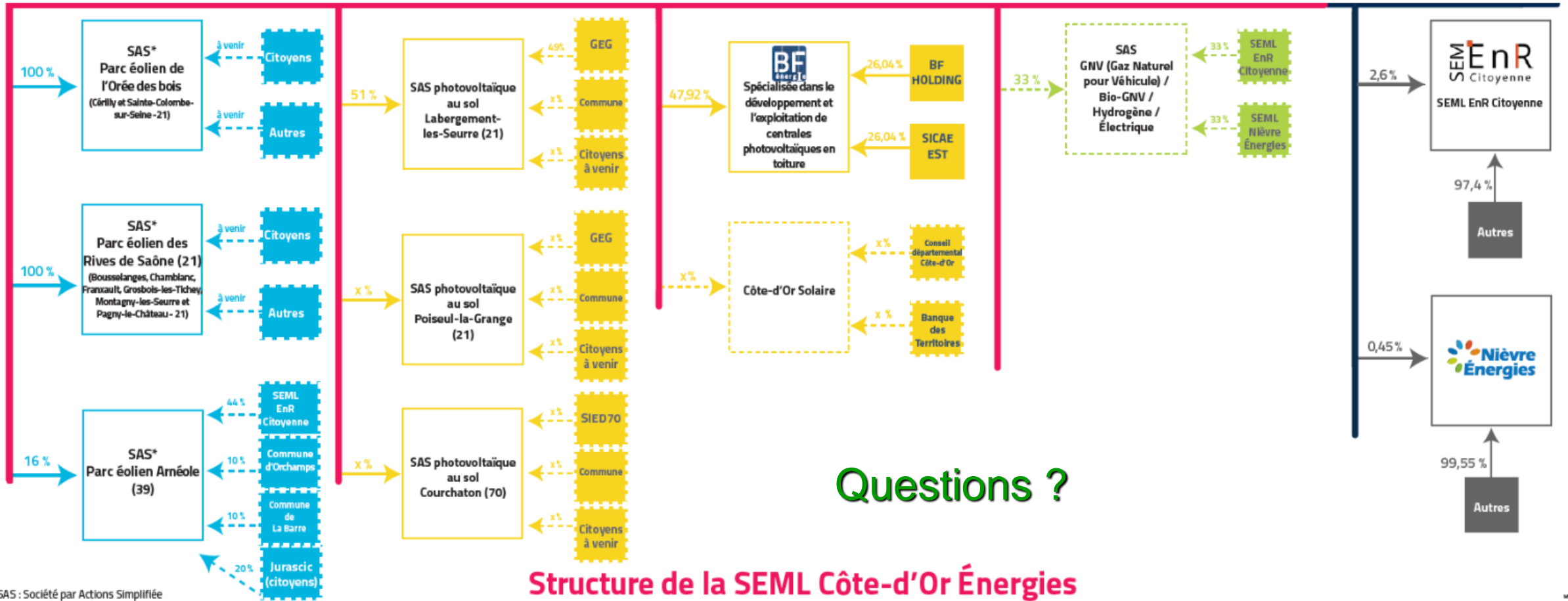
SEML Côte-d'Or Énergies – rapport du mandataire 2023

→ Filière « MOBILITE DURABLE » :

Stations multi-énergies **GNV, bioGNV**, électrique et H2 : démarche stratégique et commerciale avec les autres SEML de la région et GEG ENR pour la préfiguration de la Société à créer.

SEML Côte-d'Or Énergies – rapport du mandataire 2023

→ État des filialisations :



SEML Côte-d'Or Énergies – Augmentation de capital

SEM Côte-d'Or Énergies – Augmentation de capital :

—→ Forte de la concrétisation de projets de centrales photovoltaïques au sol et du développement de nombreux projets d'énergies renouvelables, la SEML Côte-d'Or Énergies sollicite ses Actionnaires afin de procéder à une nouvelle augmentation de capital.

L'augmentation proposée est décrite dans les tableaux ci-après :

SEML Côte-d'Or Énergies – Augmentation de capital

Tableau de répartition du capital et des sièges au Conseil d'Administration

Répartition du capital SEML COTE-D'OR ENERGIES		CAPITAL INITIAL			AUGMENTATION DE CAPITAL 2025	NOUVEAU CAPITAL					
		Montant capital (€uros)	Répartition capital (pourcentage)	Nombre de sièges retenu*		Montant capital (€uros)	Répartition capital (pourcentage)	Nombre de sièges théorique (base de calcul)		Nombre de sièges retenu*	
Groupe 1 : <u>Collectivités ayant droit à 1 siège en propre</u> <i>Groupe 2 = zéro donc pas d'assemblée spéciale (Collectivités ayant un nombre d'actions insuffisant pour pouvoir prétendre à 1 siège)</i>	SICECO	1 150 000 €	51,3%	7	2 700 000 €	3 850 000 €	49,1%	64,4%	7,4	9,7	7
	REGION	100 000 €	4,5%	1	800 000 €	900 000 €	11,5%		1,7		2
	SIED 70	100 000 €	4,5%	1	200 000 €	300 000 €	3,8%		0,6		1
Groupe 3 : <u>Collège des actionnaires privés</u> <i>Au moins une personne physique ou morale privée et les personnes publiques n'appartenant pas au groupe 1</i>	CDC	650 000 €	29,0%	2	1 300 000 €	1 950 000 €	24,9%	35,6%	5,3	2	
	SICAE	150 000 €	6,7%	1	470 000 €	620 000 €	7,9%			1	
	Crédit Agricole	30 000 €	1,3%	1	50 000 €	80 000 €	1,0%			1	
	Caisse Epargne	30 000 €	1,3%	1	50 000 €	80 000 €	1,0%			1	
	Dijon céréales	20 000 €	0,9%	0	20 000 €	40 000 €	0,5%				
	Nièvre Energie	10 000 €	0,4%	0	10 000 €	20 000 €	0,3%				
Total		2 240 000 €	100%	14	5 600 000 €	7 840 000 €	100%		15,0	15	

* conformément au CGCT et la répartition au sein du Collège privé

SEML Côte-d'Or Énergies – Augmentation de capital

Tableau de répartition des versements prévus

SIMULATION AUGMENTATION DE CAPITAL SEML COE		Augmentation de capital 2025							
		<u>CCA</u> <u>2022</u>	<u>CCA</u> <u>2023</u>	<u>CCA 2024</u>	<u>Libération</u> <u>2025</u>	<u>Libération</u> <u>2026</u>	<u>Libération</u> <u>2027</u>	TOTAL Augmentation de capital 2024-2027	Nouveau capital 2025
Groupe 1 : Collectivités ayant droit à 1 siège en propre <i> Groupe 2 = zéro donc pas d'assemblée spéciale (Collectivités ayant un nombre d'actions insuffisant pour pouvoir prétendre à 1 siège)</i>	SICECO			1 050 000		950 400	699 600	2 700 000	3 850 000
	REGION	500 000		300 000				800 000	900 000
	SIED 70				50 000	150 000		200 000	300 000
Groupe 3 : Collège des actionnaires privés <i>Au moins une personne physique ou morale privée et les personnes publiques n'appartenant pas au groupe 1</i>	CDC				325 000	748 800	226 200	1 300 000	1 950 000
	SICAE				199 280	270 720		470 000	620 000
	Crédit Agricole				12 500	28 800	8 700	50 000	80 000
	Caisse Epargne				12 500	28 800	8 700	50 000	80 000
	Dijon céréales				5 000	11 520	3 480	20 000	40 000
	Nièvre Energie				2 500	5 760	1 740	10 000	20 000
Total		500 000	0	1 350 000	606 780	2 194 800	948 420	5 600 000	7 840 000

SEML Côte-d'Or Énergies – Augmentation de capital

La libération du surplus (toute contribution confondue), interviendrait sur décision du Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq ans suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui serait prévue en 2025.

Il est précisé que cette augmentation de capital implique la **modification des Statuts et du Pacte d'associés**.

→ Conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **l'assemblée délibérante des Collectivités au capital des SEML** doit **autoriser** préalablement leurs représentants à se prononcer sur ces modifications lors de l'assemblée générale extraordinaire, seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Qui est contre ?

La Commission Finances a émis un avis favorable sur cette proposition.

Qui s'abstient ?

Mandat de collecte pour les bornes de recharge

Le marché global de performance pour l'exploitation et la maintenance des bornes issu du groupement de commandes de 7 syndicats d'énergie de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE a été attribué au groupement **ALCYON – CITEOS – WALLBOX France ...**

—> En application des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Comité Syndical la mise en place d'un mandat de collecte de recettes au nom de **Citéos Ingénierie Ile de France et Est ou d'une de ses filiales** (au lieu de Freshmile précédemment) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandataire **facture, collecte, encaisse les recettes** des usagers et les **reverse au syndicat**.

La commission Finances a émis un avis favorable sur cette proposition

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Plan sobriété Éclairage Public 2025-2027

Au 24 février 2027 :

fin de la commercialisation et interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge selon la directive européenne 2011/65/UE.

→ Soit environ 15 000 luminaires à remplacer en rural.

Plan sobriété Éclairage Public 2025-2027

Financement plus important du SIED 70 sur les travaux d'optimisation de l'éclairage public, sous forme d'un **appel à projets**, similaire à celui pour les dissimulations de réseau, pour maîtriser et lisser les dépenses en retenant les principes suivants : .

- **Suppression du critère d'âge minimum** ;
- Dossiers d'un maximum de 10 luminaires traités en dehors de cet appel à projets ;
- **Valorisation financière des communes adhérentes au service de maintenance**, avec mise en place d'horloges connectées imposée ;
- **Bonification** à la sélection **si mutualisation des financements** (Fonds vert, DSIL, DETR,) ;
- **Intégration des horloges** au plafond subventionnable ;
- **Augmentation** du plafond par luminaire (**500€** au lieu de 450€) ;
- **Exclusion du remplacement** des lampes à décharge existante par des ampoules leds.

Plan sobriété Éclairage Public 2025-2027

Aides à l'investissement :

➤ Communes où le SIED 70 perçoit la TICFE (Catégories 3 et 4) :

- Participation du SIED 70 à hauteur de **50 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500 €HT par luminaire ;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **20 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800 €HT par horloge, **hors** frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).

➤ Communes où le SIED 70 perçoit la TICFE (Catégories 3 et 4) avec adhésion au service maintenance EP et l'installation d'horloges astronomiques synchronisées et connectées :

- Participation du SIED 70 à hauteur de **80 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500 €HT par luminaire ;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **80 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800 €HT par horloge, **compris** frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).

Plan sobriété Éclairage Public 2025-2027

Communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE (Catégorie 1) :

Le coût total des travaux subventionnables est plafonné à **100 000 €HT par an**.

- Participation du SIED 70 à hauteur de **10 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500 €HT par luminaire ;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **10 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800 €HT par horloge, **hors** frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel, ...).

Communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE (Catégorie 1) avec adhésion au service maintenance EP et l'installation d'horloges astronomiques synchronisées et connectées :

Le coût total des travaux subventionnables est plafonné à **100 000 €HT par an**.

- Participation du SIED 70 à hauteur de **40 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500 €HT par luminaire ;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **40 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800 €HT par horloge, **compris** frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel, ...).

Plan sobriété Éclairage Public 2025-2027

Dotation de l'appel à projets : **1 million d'euros par an pendant 3 ans.**

Lors de la 1ère année de mise en œuvre de cet appel à projets, les demandes d'études sont à adresser au syndicat **avant le 31 janvier 2025.**

→ **Les projets sont à déposer avant le 30 avril 2025.**

Appel à projets - Dissimulation de réseaux

Les demandes d'études étaient à adresser au syndicat au **1^{er} septembre 2024**.

—→ **Les projets, avec délibération, sont à déposer avant le 1^{er} janvier 2025.**

Décisions modificatives : Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
012	Charges de personnel et frais assimilés	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	21 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
6761	Différences sur réalisations transférées en investissement	3 000,00 €
6811	Dotations aux amortissements	570 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	
65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	10 000,00 €
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	2 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	717 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DEL'EXERCICE	1 323 500,00 €

Sous estimation assurance

Amortissement

Subventions ESF Ukraine

Pénalités reversées aux demandeurs

Amortissement subventions

Vente véhicule

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
042	Opérations d'ordre entre sections	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	210 000,00 €
73	Impôts et taxes	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 110 500,00 €
77	Produits exceptionnels	
775	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES DEL'EXERCICE	1 323 500,00 €

Accise électricité (taxe) à percevoir selon calcul SIED 70

Décisions modificatives : Budget Principal

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
040	Opérations d'ordre entre sections	
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	40 000,00 €
13912	Subventions d'équipement transférées - régions	1 300,00 €
13913	Subventions d'équipement transférées - départements	
139141	Subventions actifs amort. - Communes membres du GFP	21 000,00 €
139148	Subventions d'équipement transférées - communes	1 100,00 €
139158	Subventions transférées - groupements de collectivités	111 600,00 €
13918	Subventions d'équipement transférées - autres	35 000,00 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	3 000,00 €
13	Subventions d'investissement	
1318	Autres programmes	50 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	
2051	Concessions, droits similaires	100,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00 €
2041482	Subv aux autres communes pour bâtiments et autres installations	1 000 000,00 €
23	Immobilisations en cours	
23151	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	53 750,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participati	
266	Autres formes de participation	-182 738,00 €
27	Autres immos financières	
2748	Apports en Comptes Courants associés	199 988,00 €
4581	Investissement sous mandat	
45812	Programme éclairage public	-50 100,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 284 000,00 €

Amortissement subventions

Complément achat logiciel

Complément travaux réseau électricité

Diminution travaux sous mandat éclairage public

Titres annulés

Plan sobriété éclairage public

Erreur imputation + participation SAS HEMERE

Décisions modificatives : Budget Principal

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vente véhicule
(équilibre)

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
040	Opération d'ordre entre section	
28041482	Amortissement des bâtiments et installations	11 000,00 €
2805	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	1 700,00 €
28031	Amort. frais d'études	5 500,00 €
28131	Amort. constructions bâtiments administratifs	53 000,00 €
281351	Amortissement : constructions installations générales	4 200,00 €
28138	Amortissement : autres constructions	3 200,00 €
28148	Amort. constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	28 000,00 €
281534	Amortissement : réseaux d'électrification	378 600,00 €
28158	Amortissement : autres matériels techniques	81 000,00 €
28181	Amortissement : installations générales	1 200,00 €
28183	Amortissement : matériel de bureau et informatique	200,00 €
281838	Amortissement : autre matériel informatique	1 800,00 €
281848	Amortissement : autres matériels de bureau et mobiliers	600,00 €
024	Produits des cessions	-3 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	717 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES DEL'EXERCICE	1 284 000,00 €

Amortissement

Décisions modificatives : Budget annexe Scey-sur-Saône

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
042	Opérations d'ordre entre sections	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	46 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-46 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DEL'EXERCICE	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
21	Immobilisations corporelles	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des construction	46 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
040	Opération d'ordre entre section	
28153	Amortissements - installations spécifiques	46 000,00 €

← Amortissement

← Extension Maison Médicale

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Amortissement →

Décisions modificatives : Budget annexe IRVE

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
60	Achats et variation de stocks	
60612	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	68 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
675	valeurs comptables des immobilisations cédées	10 489,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DEL'EXERCICE	90 489,00 €
SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
042	Opérations d'ordre entre sections	
7761	Différences sur réalisation reprises au compte de résultat	6 360,05 €
77	Produits exceptionnels	
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	80 000,00 €
775	Produits de cessions d'immobilisations	4 128,95 €
	TOTAL DES RECETTES DEL'EXERCICE	90 489,00 €

Recettes annulées (charges non valables)



Amortissement subvention



Cession de 2 bornes à la CCTDS



Plus value sur facture électricité



Amortissement



Avoir sur factures d'électricité



Décisions modificatives : Budget annexe IRVE

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	
192	<i>Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations</i>	6 360,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
040	<i>Opération d'ordre entre section</i>	
2158	<i>Amortissement : autres installations, matériel et outillages techniques</i>	10 489,00 €
024	Produits des cessions	-4 128,95 €
	TOTAL DES RECETTES DEL'EXERCICE	6 360,05 €

Cession de 2 bornes à la CCTDS

← Amortissement

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Suppression de poste

Il est proposé la **suppression** d'un poste d'ingénieur territorial, responsable de service technique à temps complet (vacant depuis la création du poste de responsable de service réseaux secs au grade d'ingénieur principal au 27 mars 2024 et l'avancement à ce grade de l'agent qui l'occupait).

Le comité social territorial du centre de gestion 70 en date du 1er octobre 2024 a émis **un avis favorable à l'unanimité** sur la suppression de ce poste.

La commission Finances du 6 novembre 2024 a émis **un avis favorable sur cette proposition.**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Création de poste

Il est proposé la **création** d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions :

Le SIED 70 a connu de **fortes évolutions** ces 5 dernières années afin d'accompagner les collectivités dans la transition énergétique, avec le développement de nombreux domaines d'activité :

- énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, service aux communes ou service public aux usagers (maintenance éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, station GNV ou hydrogène).

Ces développements se sont accompagnés d'un **accroissement** du nombre **d'agents et des budgets** ainsi que d'une complexité accrue dans la gestion de ces derniers.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les ressources

- 1) La part de l'accise sur l'électricité **TICFE** (**T**axe **I**ntérieure de **C**onsommation **F**inale d'**É**lectricité)
- 2) Les subventions du Compte d'affectation spéciale pour le **F**inancement des **A**ides aux **C**ollectivités territoriales pour l'**É**lectrification rurale (**FACÉ**)
- 3) Les financements des concessionnaires : **redevances** de concessions, **PCT** (**P**art **C**ouverte par le **T**arif, pour Enedis), participations au titre de l'environnement (**article 8- A8**).
- 4) Les **participations des demandeurs de travaux**
- 5) Les Frais Interne de Maîtrise d'Œuvre, FIMO, sur les travaux (9,5%)
- 6) La valorisation des **CEE** (**C**ertificats d' **E**conomie d'**E**nergie)
- 7) Les subventions
- 8) L'excédent reporté

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les ressources

—————> Les **prévisions de recettes** sont basées sur les hypothèses de travail suivantes :

- un **montant à percevoir de l'accise au niveau du prévisionnel 2024**. **A noter** qu'à ce jour, ce montant, n'a toujours pas fait l'objet de notification par les services de l'Etat. Le montant actuellement perçu n'est constitué que d'avances basées sur le calcul de 2023.
- des **dotations FACÉ** estimées sur la base des notifications obtenues en 2024.
- des **redevances de concession**, participation au titre de la convention Article 8 **maintenues à leur niveau obtenu** depuis la mise en œuvre des nouveaux contrats de concession suite **aux négociations** effectuées en fin d'année 2023 et début 2024 (Article 8).
- **l'adéquation de la participation des demandeurs, de la PCT** avec le montant des **travaux envisagés**.
- des gains issus de la vente de **CEE** estimés à un niveau raisonnable.
- une **cotisation de maintenance éclairage public** correspondant au **volume de prestations envisagées** (budget annexe prestation).

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les ressources

- des prévisions de recettes liées à la **vente de recharge pour véhicules électriques constantes** au regard de la faible évolution du nombre de recharge en 2024 par rapport à 2023 (Budget IRVE).
- également des prévisions de **recettes des chaufferies en hausse** compte tenu de l'équilibre à maintenir ou à retrouver sur ces activités et des hausses déjà pratiquées l'an dernier. (Budgets chaufferie).
- des **subventions ADEME, ACTEE** pour respectivement les postes d'Économe de Flux et l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).
- des **subventions de la Région, du FEDER, de l'ADEME voire de la DSIL (CRTE)** pour les **audits énergétiques**, pour les **études de faisabilité bois** et les projets de **réalisation de chaufferies bois**.
- Un **fort recours à l'excédent budgétaire** sans recours à l'emprunt.

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- 1) Les **charges à caractère général, salariales et diverses**.
- 2) Les **travaux sur le réseau d'électricité** en se limitant strictement pour les **renforcements** électriques à l'enveloppe minimale de travaux nécessaire pour obtenir **l'aide maximale du FACÉ**.
- 3) Les **travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications** pour le compte des communes.
- 4) Les **immobilisations corporelles** (investissements de biens propres au SIED 70).
- 5) Les **participations** du syndicat aux **études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage** des communes (rénovation énergétique essentiellement).
- 6) Les **compensations** versées aux budgets **annexes conseil, prestations de service, IRVE** quand ces derniers sont déficitaires.
- 7) Les **dépenses liées aux énergies renouvelables** sur le budget principal ou sur les budgets annexes, notamment « Production électrique d'origine renouvelable » et chaufferies avec réseaux de chaleur ou encore participations aux SAS ou SEML.

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

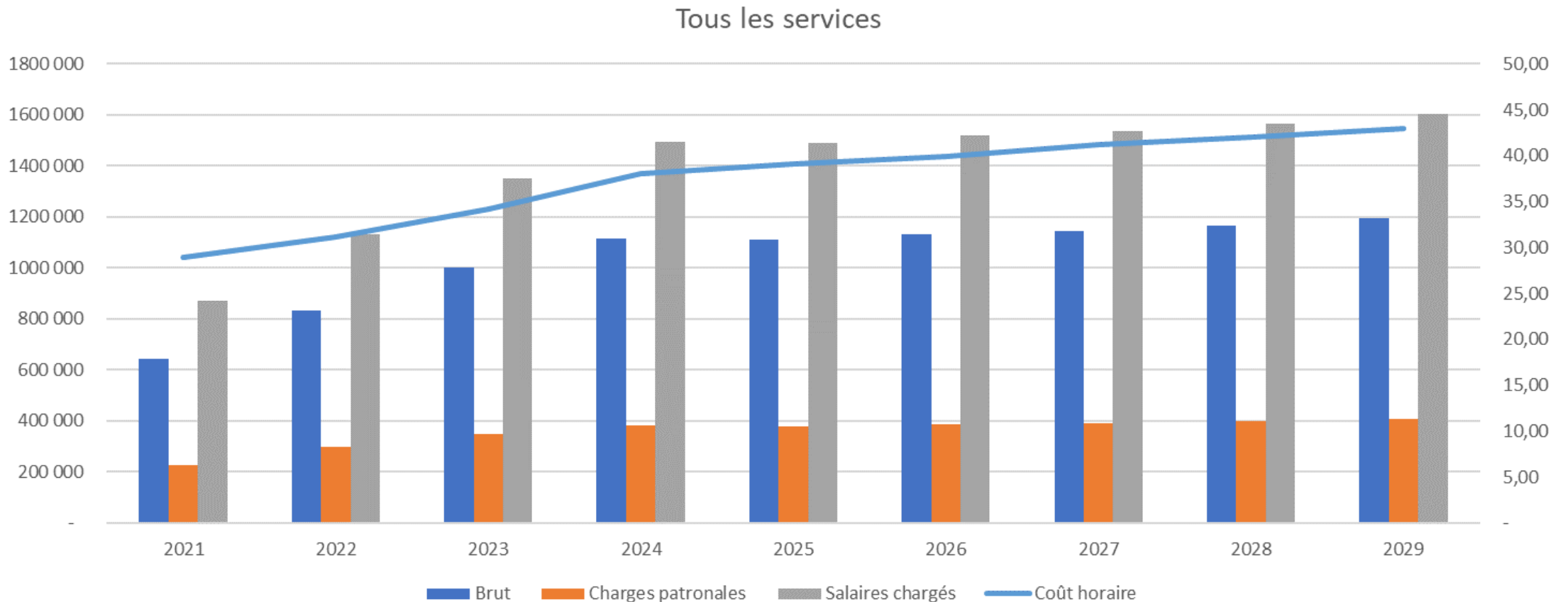
—————> Les montants des dépenses doivent tenir compte des hypothèses suivantes :

- des **charges générales** et des **immobilisations corporelles** prévues sans évolution notable.
- des **charges de gestion courante en hausse** avec la **baisse des subventions sur le personnel** et les **faibles recettes** enregistrées à ce jour pour certaines prestations qui nécessitent une compensation du budget principal aux budgets annexes.
- un **programme de travaux** (électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication) basé sur les **financements obtenus en 2024**, avec une prévision à un niveau identique à celui constaté en 2024 et limités par le niveau de financement du FACé et la mise en place d'un appel à projets pour les dissimulations de réseaux. Un dispositif de priorisation identique sera à envisager si les demandes de renforcement de réseau évoluent à la hausse comme cela a pu être constaté en 2024.
- différentes **participations aux travaux des communes** notamment le **programme d'aide** au remplacement des luminaires équipés de **lampes sodium** par des luminaires **LED** proposé par le syndicat.

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- des **charges salariales** qui se **stabilisent** mais qui restent soumises aux **évolutions de carrière** voire à une éventuelle augmentation du point d'indice.



Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- des dépenses en lien avec l'**activité EnR** pour couvrir, notamment, les demandes d'**installation de panneaux photovoltaïques** pour lesquelles le Syndicat a été sollicité en tant que maître d'ouvrage et, surtout, les **études et les travaux** liés aux transferts de compétence de **réseau de chaleur**.

Désignation	Montant HT (travaux +	OS travaux	Mise en service
Chaufferie de Moimay	1 060 000,00 €	févr-25	déc-25
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000,00 €	avr-25	janv-26
Chaufferie de Apremont	451 000,00 €	juin-24	mars-25
Chaufferie de Coisevaux	690 000,00 €	juin-25	mars-26
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 680 000,00 €	févr-25	nov-25
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	1 840 000,00 €	août-25	mai-26
Chaufferie de Champlitte	1 660 000,00 €	oct-25	juil-26
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	2 100 000,00 €	sept-25	sept-26
Chaufferie de Faverney	1 720 000,00 €	janv-26	janv-27
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	sept-26	sept-27
Sous-total chaufferies	19 826 000,00 €		

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- des travaux de **génie civil de télécommunications** sous maîtrise d'ouvrage déléguée dans l'attente des négociations entamées avec HSF et Orange sur la maîtrise d'ouvrage des fourreaux afin de préparer **la fin du service universel** des communications électroniques prévue **en 2030**.
- d'un coût de **maintenance éclairage public** en lien avec **l'augmentation des adhésions** au service.
- des dépenses à l'**activité IRVE** qui doivent intégrer le **déploiement de bornes** rapides et accélérées sur le territoire entamé en 2023 (800 000 € HT financés à près de 80 %).
- la participation du Syndicat à la **SEM « Côte-d'Or Énergies »** et à différentes SAS (solde du projet de **Courchaton**, projet de **Chaux-la-Lotière** en particulier).
- La **rénovation du siège social**, imposée par le décret tertiaire, estimée à plus de 1 million d'euros qui pourra cependant être décalée en fonction des besoins en trésorerie ou des capacités d'emprunts du syndicat et nécessitera la recherche de financements extérieurs.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Toutes ces hypothèses sont condensées dans le tableau ci-après :

Recettes		Dépenses	
Part d'accise	4 600 000 €	Charges à caractère générale	500 000 €
FACÉ	2 330 000 €	Charges salariales	1 700 000 €
Concessionnaire	Redevances	Autres charges de la gestion courante	400 000 €
	PCT	Travaux HT électricité	6 146 000 €
	A8	Travaux TTC éclairage public	3 680 000 €
Participation demandeurs	2 051 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	820 000 €
Personnel Budgets annexes	300 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €
Vente CEE	20 000 €	Participation aux travaux des communes	1 500 000 €
Retour communes DMOa	4 500 000 €	Avances trésorerie budgets annexes PV, chaufferies, IRVE	7 000 000 €
Subventions (ACTEE, CCRT)	450 000 €	SEM-SAS	250 000 €
Excédent antérieur	5 751 000 €	Rénovation thermique siège social	500 000 €
Total	22 596 000 €	Total	22 596 000 €

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Même si, à moyen terme, **les dépenses engagées** dans la maintenance en éclairage public et les bornes de recharge **vont tendre à l'équilibre**, elles nécessiteront encore **une compensation du budget principal** pour l'année à venir.

La création de **réseaux de chaleur bois** sera, à terme, supportée par les usagers mais nécessite **une forte avance de trésorerie**, avec le **recours à l'emprunt** pour le reste à charge, subvention déduite. Les projections actuelles, et les avances de trésorerie réalisées en 2024, laissent cependant une marge de manœuvre avant de recourir à l'emprunt pour des prêts relais.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Ces **orientations budgétaires** prévoient ainsi :

- une **stabilisation** des charges de fonctionnement, notamment ressources humaines, en lien avec les recettes attendues **après plusieurs années de fort développement**.
- des investissements traditionnels sur les réseaux (électricité, éclairage public, télécom) **en hausse** par rapport à 2024 avec, notamment, **le programme de rénovation de l'éclairage public**.
- une **réalisation très importante** dans le domaine des énergies renouvelables (études, travaux, **participation SEML ou SAS**) sur des projets déjà fortement engagés, notamment **les chaufferies bois et réseaux de chaleur**.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Ces orientations restent soumises à l'**incertitude** liée au niveau de reversement de la part d'**accise** d'électricité par l'Etat et à la capacité du syndicat à faire face au **besoin de trésorerie** généré par **l'important programme** de construction de chaufferies bois prévu sur 2025.

Selon le **planning** de réalisation de ce dernier et la capacité des **financeurs** à faire face à leurs engagements, le syndicat aura à **puiser dans l'excédent** généré ces dernières années, voire avoir **recours à l'emprunt**, avant la mise en route de ces installations et la prise en charge de ces dépenses par les abonnés dans le cadre du budget annexe qui sera créé.

Le syndicat pourrait ainsi **retrouver d'importantes marges** de manœuvre à l'issue de la réalisation de ce programme.

Débat



Questions diverses

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

